

SÛRETÉ

Revue semestrielle d'informations de l'Autorité de Sécurité de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma - ASAIGE



N° 016 - 2^e semestre 2023 - GRATUIT

LE TRAFIC AÉRIEN AU TOGO, PLUS SÛR ET PLUS HAUT

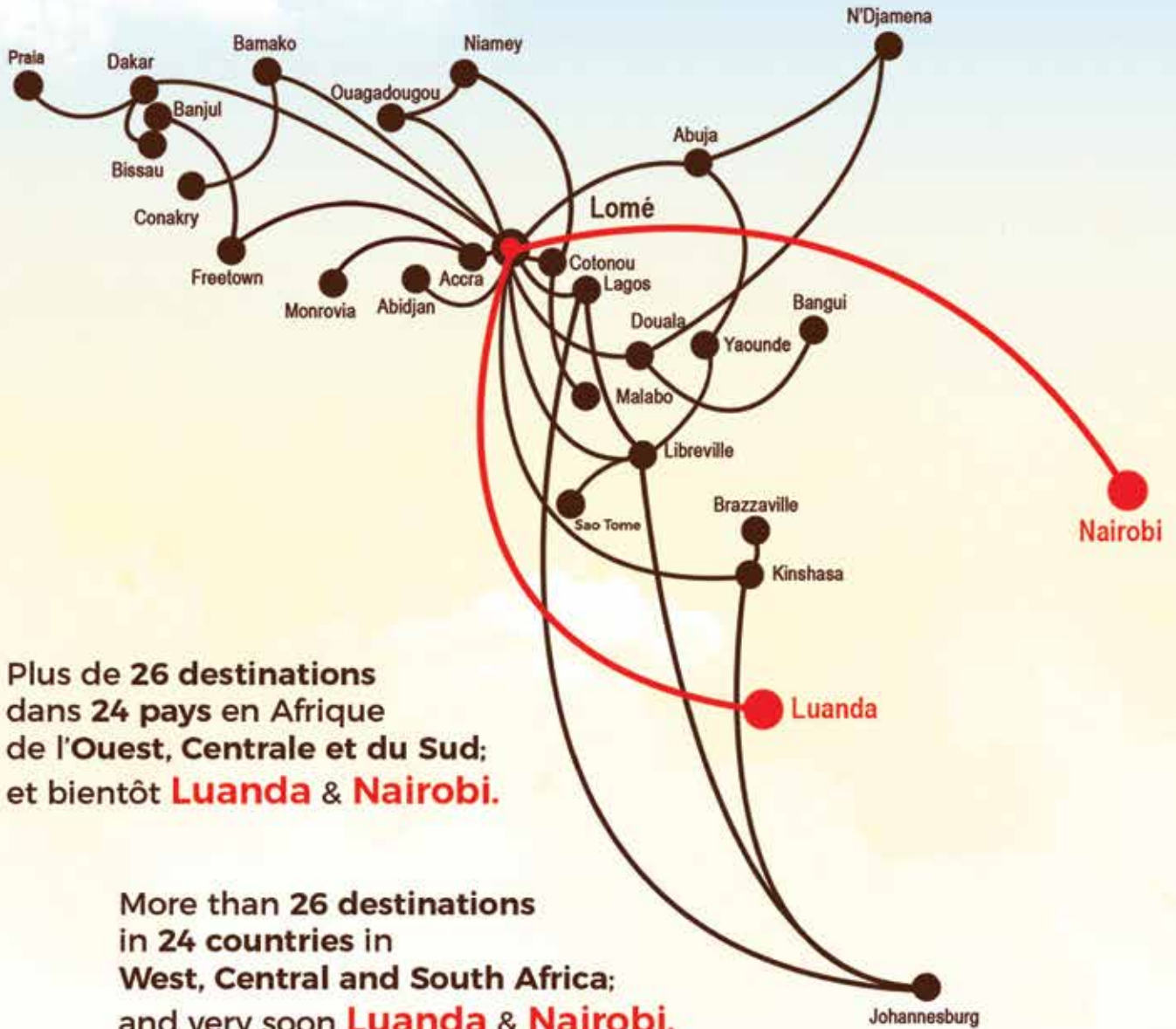


QUE FAIRE LORSQUE VOS OBJETS SONT CONFISQUÉS À L'AÉROPORT ?

ASKY,

La Force d'un Réseau
En Plein Expansion

The Strength of a
Network
In Constant Expansion



Sommaire

4



Le trafic aérien au Togo
Plus sûr et plus haut

6



Le chef service immigration de
l'AIGE s'exprime ...

10



Une équipe de techniciens
aguerris pour la maintenance
des équipements de sûreté

11



Brussels Airlines et Global
Express Africa audités

13



Que faire lorsque vos objets
sont confisqués à l'aéroport ?

18



Lomé - Lagos avec Air Peace

20



Deuxième sommet mondial
sur l'égalité des sexes
en aviation civile

22



Comment baisser son taux de
cholesterol

Le trafic aérien au Togo Plus sûr et plus haut

Cette année, le trafic aérien a connu une nouvelle hausse au Togo. Les données de la direction générale du budget et des finances, publiées dans son rapport d'exécution du budget de l'Etat à la fin du mois de juin 2023, confirment l'augmentation du nombre de passagers à l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema (AIGE).

En effet, ce rapport indique que, sur la période de janvier à juin, le nombre des passagers est passé de 472 166 en 2022 à 632 083 en 2023, soit un taux de progression de 25,3%. Cette tendance progressive n'est pas seulement remarquable au niveau des passagers ; elle l'est aussi pour le fret aérien.

Quand on sait que les activités aéronautiques ont besoin d'être conduites dans un cadre sûr et sécurisé, on comprend l'important rôle de l'Autorité de Sûreté de l'AIGE (ASAIGE) et son apport significatif dans l'atteinte de ces résultats. Pour preuve, l'audit de

sûreté conduit en avril 2023 par la TSA, l'administration américaine en charge de la sûreté aéroportuaire, n'a relevé aucune non-conformité. Ceci illustre la qualité des mesures de sûreté mises en œuvre à l'AIGE, et qui le hisse aussi au rang des aéroports de référence en Afrique, en matière de sûreté et de sécurité aéroportuaires.

Tous ces résultats, fruit des efforts de différentes entités que nous avons toujours invitées à fédérer les moyens, nous encouragent et nous appellent à maintenir le cap pour garder la confiance des compagnies aériennes. Cet appel est aussi valable pour tous les acteurs impliqués dans la vie et le développement de l'aéroport ; notamment, les personnels de l'aéroport qui sont les ambassadeurs des structures auprès des passagers et, aussi, l'image de l'aéroport.

En toute humilité, nous osons croire que nous sommes dans la bonne voie, avec le soutien des autorités togolaises, pour toujours accomplir



notre mission ; celle de la protection de l'aviation civile. Des vols sûrs dans un aéroport sécurisé et un climat d'affaires en amélioration continue vont attirer davantage les compagnies aériennes au Togo et, par ricochet, tirer le trafic aérien vers le haut.

Cette préoccupation s'inscrit dans nos activités quotidiennes qui concourent, en partenariat avec d'autres structures de la plateforme aéroportuaire, à la réalisation de l'objectif de l'AIGE : atteindre 1,5 million de passagers à l'horizon 2025.

D'ici là, le chemin à parcourir est court, en termes temporels ; mais il est plein d'enjeux, en termes d'efforts à déployer pour réaliser cet objectif et renforcer le positionnement du Togo comme hub aérien dans la sous-région.

A cet effet, nous avons besoin de la santé ; un vœu parmi tant d'autres que nous formulons pour tous à l'orée de la nouvelle année.

Colonel ALLAHARE Dimini
Coordonnateur de l'ASAIGE

Interview

Le commissaire principal de police TCHIROUTENE Douroumissa s'exprime sur le service immigration de l'aéroport de Lomé

Quelles sont les conditions à remplir pour entrer ou sortir du Togo ? Qu'est-ce qu'un visa ? Quels visas sont délivrés aux voyageurs à destination du Togo, et dans quelles conditions ? Voici quelques-unes des questions que l'on pourrait se poser quand vient le moment d'un voyage. Le service immigration de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema (AIGE) nous éclaire sur son fonctionnement et sur tout ce qu'il faut savoir pour mener à bien un projet de voyage par voie aérienne.

Sûreté Info (S.I.) : S'il vous plaît, présentez-vous à nos lecteurs.

T.D. : Je suis TCHIROUTENE Douroumissa, Commissaire Principal de Police, Chef Service Immigration de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema de Lomé.

S.I. : Quelles sont les missions du service immigration ?

TD : Le service immigration relève de la Direction Générale de la Documentation Nationale (DGDN). Il a pour missions de :

- Contrôler le flux migratoire par l'accueil et l'enregistrement des passagers entrant ou sortant du territoire ;
- Vérifier les documents de voyage de tous les passagers sortant ou entrant au Togo par notre aéroport ;
- Délivrer les visas aux passagers étrangers qui en font la demande ;
- Vérifier les conditions d'entrée au Togo pour tout étranger ;
- Lutter contre l'usage de faux documents de voyage, contre les imposteurs tentant de voyager

Le Togo propose aux visiteurs quatre (4) types de visa en fonction du motif du voyage. De ce fait, il y a le visa touristique/ affaire, le visa immigration, le visa professionnel et le visa de courtoisie.

avec les documents d'autrui, et contre le trafic de migrants et la traite des personnes ;

– Mettre en œuvre les mandats de justice contre les passagers recherchés.

S.I. : Dans le cadre de l'accomplissement de ces missions, avec quels services travaillez-vous ?

T.D. : Dans le cadre de nos missions, nous travaillons en collaboration avec plusieurs entités dont les services opérationnels de la SALT et de la ST-Handling, la gendarmerie, la police, la CAAT,



Le commissaire principal de police, **TCHIROUTENE Douroumoussa**

les compagnies aériennes, les sociétés privées de contrôle documentaire, ainsi que d'autres services externes comme le parquet, le BCN Interpol.

Il faut préciser que, sur le plan de la sûreté de l'aviation civile, nous travaillons sous les directives de l'ASAIGE, qui est l'autorité en charge de la protection de l'aviation civile.

S.I. : Quelle est la nature de la collaboration entre le service immigration et les compagnies aériennes ?

T.D. : Entre le service immigration et les compagnies aériennes, il existe une franche collaboration horizontale. Il s'agit, particulièrement, de la facilitation des formalités d'immigration au profit des passagers pour éviter les retards de vols préjudiciables aux aéroports de transit ou aux aéroports de correspondance.

S.I. : Quelles sont les formations requises pour les agents du service immigration en matière de sûreté ?

T.D. : Les agents du service immigration ont l'obligation de suivre la formation de base en sûreté de l'aviation civile, communément appelée MPSA-Base ; c'est-à-dire, la mallette pédagogique de sûreté aéroportuaire de base. Cette formation est organisée par l'ASAIGE.

S.I. : Quelles sont les conditions d'entrée et de sortie du territoire togolais ?

T.D. : Conformément à la loi N°2022-005 du 15 avril 2022 relative à la police des étrangers en République togolaise, pour entrer au Togo, tout étranger doit :

- Passer par un poste-frontière ou un point de passage officiel ;
- Être détenteur d'un document de voyage valide, d'une carte nationale d'identité, le cas échéant, ou de tout autre document issu d'un accord bilatéral ou multilatéral ;
- Se faire enregistrer conformément à la présente loi et à ses textes d'application ;
- Avoir un visa en cours de validité sous réserve des exemptions prévues à l'article 3 de la présente loi ;
- Se munir des certificats internationaux de vaccination.

Pour sortir du Togo, tout passager doit avoir un document de voyage et se conformer aux conditions d'entrée du pays de sa destination finale.

S.I. : Dites-nous ce qu'est un visa, et quels sont les documents nécessaires pour une demande de visa.

T.D. : L'article 2 de la loi, ci-dessus citée, définit le visa comme étant un document délivré par les autorités togolaises compétentes assurant la reconnaissance du droit d'entrer et de séjourner sur le territoire national pour un étranger. Il ne donne pas droit à un emploi rémunéré.

Pour une demande de visa togolais, le demandeur doit :

- Disposer d'un document de voyage (passeport, laissez-passer) en cours de validité ;
- Avoir au sein de son document de voyage au moins deux pages vierges pour l'apposition du visa à obtenir ;
- Renseigner dûment le formulaire de demande en ligne en intégrant tous les documents exigés ;
- Et s'acquitter du prix exigé conformément au type de visa et au nombre de jours demandés.

S.I. : Parlez-nous du visa électronique togolais.

T.D. : Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi susmentionnée, le gouvernement togolais a lancé, le 30 juin 2022, le visa électronique (e-visa) en procédant à la mise à jour de la plateforme nationale des voyages (<https://voyage.gouv.tg>).

Ainsi, tout étranger qui est soumis au visa togolais devra faire la demande en ligne. A cet effet, il doit accéder au site ci-dessus indiqué et suivre toute la procédure jusqu'au paiement. Après avoir finalisé la demande de visa, le voyageur recevra par mail un bordereau à télécharger ou à imprimer pour le présenter au service immigration de l'aéroport qui se chargera d'apposer une vignette sur une page de son passeport.

S.I. : Le processus de demande de visa est-il totalement dématérialisé ?

T.D. : Oui. Le processus de demande de visa togolais est totalement dématérialisé.

S.I. : Y a-t-il une différence entre les formalités d'immigration et les formalités de visa ? Si oui, laquelle ?

T.D. : Effectivement, il y a une différence entre les formalités d'immigration et les formalités de visa.

Les formalités d'immigration sont obligatoires pour tout passager entrant ou sortant du territoire national quelle que soit sa nationalité ; et celles-ci consistent à renseigner un formulaire en ligne (dématérialisé).

Les formalités de visa, quant à elles, ne concernent que les passagers étrangers entrant au Togo et qui sont soumis à l'obligation du visa. Il s'agit, notamment, des passagers des pays non membres de la CEDEAO et de ceux des pays n'ayant pas d'accord d'exemption de visa avec le Togo.

S.I. : Quels sont les types de visas délivrés aux voyageurs à destination du Togo, et les conditions de leur obtention ?

T.D. : Le Togo propose aux visiteurs quatre (4) types de visa en fonction du motif du voyage. De ce fait, il y a le visa touristique/affaire, le visa immigration, le visa professionnel et le visa de courtoisie.

1. Le visa touristique/affaire permet aux voyageurs étrangers de visiter le Togo, sur invitation à prendre part aux réunions, salons, séminaires ou conférences. Son prix varie en

fonction de la durée du séjour.

Globalement les prix vont de 25.000 à 65.000 FCFA.

Pour obtenir le visa touristique/affaires, le demandeur doit fournir :

- Un formulaire de demande de visa disponible en ligne dûment rempli ;
- Une copie scannée des trois premières pages du passeport dont la validité est supérieure de trois (3) mois à celle du visa sollicité ;
- Une (1) photo d'identité récente ;
- Une attestation de réservation de vol ou une photocopie du billet ;
- Une assurance voyage (vivement recommandée) ;
- Une réservation d'hôtel ou un certificat d'hébergement délivré par la mairie ou la préfecture (vivement recommandée) ;
- Une lettre d'invitation de la personne ou de l'organisme qui invite (vivement recommandée) ;
- Une attestation bancaire ou un relevé de compte en guise de preuve de l'existence de ressources financières suffisantes pour subsister pendant le séjour.

2. Le visa immigration permet au demandeur de s'établir de manière durable sur le territoire togolais à des fins professionnelles ou d'études, ou encore dans le cadre d'un regroupement familial. Il en existe trois (3) types, à savoir : le visa d'immigration pour étude ou stage, le visa d'immigration familiale et le visa d'immigration professionnelle.

Une fois sur le territoire togolais, le détenteur du visa d'immigration doit faire les formalités de carte de séjour à la DGDN, en s'enregistrant sur le <https://service-public.gouv.tg>

La durée maximale du visa d'immigration est de 90 jours, renouvelable une fois ; et le montant s'élève à 65.000 FCFA.

Pour obtenir le visa immigration, le demandeur doit fournir :

- Un formulaire de demande de visa disponible en ligne dûment rempli ;

- Une copie scannée des trois premières pages du passeport dont la validité est supérieure de trois (3) mois à celle du visa sollicité ;

Dans le cadre d'un regroupement familial, le demandeur du visa d'immigration doit également fournir une lettre d'invitation ainsi que la copie du titre de séjour du parent, si ce dernier est étranger.

- Une (1) photo d'identité récente ;
- Une attestation de réservation de vol ou une photocopie du billet ;
- Une assurance voyage (vivement recommandée) ;
- Une réservation d'hôtel ou un certificat d'hébergement délivré par la mairie ou la préfecture (vivement recommandée) ;
- Une lettre d'invitation de la personne ou de l'organisme qui invite (vivement recommandée) ;
- Une attestation bancaire et relevé de compte en guise de preuve de l'existence de ressources financières suffisantes pour subsister pendant le séjour.

A toutes ces pièces s'ajoute une attestation d'inscription dans un établissement éducatif agréé au Togo ou une attestation de stage délivrée par une entreprise ou une association dûment enregistrée au Togo, pour ce qui est du visa immigration pour études ou stage.

Dans le cadre d'un regroupement familial, le demandeur du visa d'immigration doit également fournir une lettre d'invitation ainsi que la copie du titre de séjour du parent, si ce dernier est étranger.

Pour des fins professionnelles, le demandeur du visa d'immigration doit fournir aussi une autorisation d'entrée délivrée par le ministère de la sécurité.

3. Le visa professionnel permet d'exercer certaines activités (journalisme, reportage, commerce...) ou de répondre aux sollicitations des partenaires établis au Togo, en vue de la réalisa-

tion des projets ou la conduite des activités professionnelles limitées dans le temps (construction d'ouvrages publics, expertise).

Il est accordé pour une durée maximum de quatre-vingt-dix (90) jours. Il peut, cependant, être accordé pour une durée d'un an à un étranger promoteur d'une entreprise de droit togolais, ou à un professionnel étranger qui ne réside pas au Togo mais y mène des activités professionnelles importantes pour lesquelles il effectue un suivi régulier.

Globalement, les prix du visa professionnel vont de 25.000 à 100.000 FCFA.

Pour l'obtention du visa professionnel, le demandeur doit fournir :

- Un formulaire de demande de visa disponible en ligne dûment rempli ;
- Une copie scannée des trois premières pages du passeport dont la validité est supérieure de trois (3) mois à celle du visa sollicité ;
- Une (1) photo d'identité récente ;
- Une attestation de réservation de vol ou une photocopie du billet ;
- Une preuve de profession, notamment une carte professionnelle et une accréditation délivrée par le ministère de tutelle ou l'organisme avec lequel le requérant est appelé à travailler ;
- Une lettre d'invitation de la personne ou de l'organisme qui invite ;
- Une assurance voyage (vivement recommandée) ;
- Une réservation d'hôtel ou un certificat d'hébergement délivré par la mairie ou la préfecture ;
- Une lettre d'invitation de la personne ou de l'organisme qui invite (vivement recommandée) ;
- Une attestation bancaire et relevé de compte en guise de preuve de l'existence de ressources financières suffisantes pour subsister pendant le séjour.

A SUIVRE

Propos recueillis par Yatimpou DJATO

UNE ÉQUIPE DE TECHNICIENS AGUERRIS POUR LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE SÛRETÉ



La menace terroriste, sans cesse croissante, impose aux aéroports et à la communauté aéronautique l'obligation de rechercher des articles réglementés qui peuvent être utilisés pour commettre des actes d'intervention illicite.

Aussi, la charge du travail correspondant au niveau du trafic de passagers et du fret, lesquels augmentent à des rythmes effrénés, appelle les Etats et les industriels spécialisés dans la conception et le développement des équipements techniques de filtrage à tenir compte du niveau réel de la menace et de sa complexité, ainsi que du niveau du trafic. Ceci contraint le Togo, dans sa dynamique de faire de la plateforme aéroportuaire de Lomé un hub ouvert sur l'Afrique et le monde, à donner une place prépondérante aux équipements de sûreté. Or, qui dit équipement de haute technologie, parle de la maintenance et de la formation des techniciens, appelés à assurer la maintenance et une longévité à ces équipements. C'est pourquoi, les autorités de l'aéroport de Lomé ont considérablement investi dans la formation du personnel technique.

Au cours de la période du 26 juin au 13 juillet 2023, les techniciens de l'aéroport de Lomé ont suivi les formations intitulées aTIX TRNTEUG et

EDX-2IS SL2 au centre de formation de Smiths Détection à Wiesbaden-Erbenheim en Allemagne, puis une autre formation sur la maintenance des portiques de détection métallique au centre de formation de CEIA à Paris en France.

Il faut noter que cette vague de techniciens formés vient s'ajouter à une première vague qui avait suivi ces formations en septembre 2022 et dans les mêmes centres.

Toujours dans le but d'avoir une ressource technique qualifiée et disponible à l'AIGE, deux techniciens de maintenance, nouvellement recrutés, ont suivi en novembre 2023, à l'Ecole Régionale de Navigation Aérienne et de Management (centre de formation de l'OACI à Dakar) une formation en maintenance des équipements de sûreté pour renforcer l'équipe technique existante.

Avec toutes ces formations, l'AIGE dispose aujourd'hui d'une équipe technique assez aguerrie pour faire face à d'éventuels dysfonctionnements sur les équipements destinés à la mise en œuvre des mesures de sûreté.

Kpadé BAVI

Brussels Airlines et Global Express Africa audités



La sécurisation du fret aérien est cruciale pour garantir la sûreté des opérations. Le respect des normes de sûreté établies par l'Organisation de l'aviation civile internationale et des réglementations spécifiques, ainsi qu'une collaboration étroite avec les autorités compétentes de l'aviation civile et les organismes de sûreté aéroportuaire sont importants. Ces facteurs permettent de minimiser les risques de sécurité/sûreté liés au fret aérien et d'assurer un transport sûr des cargaisons. C'est dans ce contexte que la société Global Express Africa et Brussels Airlines ont été récemment audités.

Mission d'audit de la société Global Express Africa SA

La société Global Express Africa SA (GEA) figure parmi les principaux acteurs impliqués dans le traitement du fret aérien à l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema (AIGE). Il s'agit d'une structure de représentation de compagnies aériennes qui offre des services en escale aux compagnies aériennes. Ces services sont l'acceptation du fret, l'inspection-filtrage du fret, le stockage et la préparation du fret pour un acheminement par voie aérienne.

La réglementation nationale impose aux acteurs du fret aérien, comme GEA, le respect des prescriptions de sûreté telles que déterminées par l'autorité compétente

à travers le cahier de charges relatif aux activités d'agent habilité.

Dans le processus de sa certification comme agent habilité, la société GEA a sous-traité avec l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International GNASSINGBE EYADEMA (ASAIGE), dans le cadre d'un protocole d'accord, certaines de ses activités (inspection-filtrage des expéditions, surveillance vidéo de ses installations, mesures de sûreté spéciales pour le fret de valeur élevée, la vérification d'antécédents pré-embauche du personnel). Ledit protocole d'accord prévoit des activités d'audit à la charge de GEA pour s'assurer du respect par l'ASAIGE de son cahier de charges.

C'est à cet effet qu'une équipe d'auditeurs internes de GEA a conduit une mission d'audit conformément aux stipulations du protocole et dans le but de satisfaire aux exigences de l'autorité compétente et ses partenaires internationaux ; notamment, la compagnie aérienne Brussels Airlines à qui GEA offre des services en escale. Cette mission d'audit s'est déroulée du 22 au 23 août 2023.

Débutée par une réunion d'ouverture à l'ASAIGE, la mission s'est bien déroulée et a connu la mobilisation et la participation active des personnels de GEA et ceux de l'ASAIGE impliqués dans le processus de sécurisation du fret aérien.

L'équipe d'auditeurs a vérifié les installations du fret, le système de vidéosurveillance, les équipements d'inspection-filtrage, le processus d'inspection-filtrage du fret aérien, le recrutement et la formation du personnel. Bref, les vérifications de l'équipe d'audit ont couvert les fonctions de GEA et celles de l'ASAIGE définies dans le protocole.

La mission d'audit a été clôturée par une réunion où les résultats très satisfaisants de l'audit ont été notifiés au Coordonnateur de l'ASAIGE.

Mission de validation ACC3 de la Compagnie Brussels Airlines

Brussels Airlines est une compagnie aérienne qui dessert l'AIGE et intervient pour le transport du fret à destination des capitales européennes. La Commission Européenne a établi des normes pour le transport du fret aérien vers les pays de l'Union et exige un agrément ACC3 vis-à-vis des compagnies qui transportent du fret sur cette destination. La compagnie Brussels Airlines s'est inscrite dans ce processus de validation ACC3 et a obtenu cet agrément.

Dans le cadre du processus de renouvellement de son agrément, l'escale de Lomé de la compagnie Brussels Airlines a accueilli du 05 au 07 septembre 2023 une mission d'audit de la Commission de l'Union

Européenne.

L'audit a porté principalement sur l'aspect sécurité et sûreté du fret aérien en prenant en compte, entre autres, les dispositions et procédures mises en place à l'AIGE pour assurer la sécurité /sûreté du fret chargé à bord des aéronefs de la compagnie Brussels Airlines.

L'enjeu majeur de cette mission d'audit réside non seulement dans le maintien de l'agrément au profit de la compagnie bénéficiaire, afin de lui garantir l'acceptation continue de son fret aérien vers les pays de l'Union, mais également dans la confirmation du niveau élevé de la sûreté en général sur l'AIGE et spécifiquement dans le domaine du fret aérien.

Les autorités aéroportuaires ont compris cet enjeu. Celles-ci se sont impliquées dans la préparation et le suivi de cette mission d'audit de la compagnie.



Comme à l'ouverture, l'autorité compétente a accueilli la réunion de clôture. Les auditeurs, satisfaits du déroulement de leur mission et de leurs constatations sur le terrain, ont remercié l'autorité compétente et les différents acteurs notamment la société GEA, l'ASAIGE et l'ensemble du personnel opérationnel impliqué dans la sécurisation du fret aérien.

Kotlobéna TIFAYA



QUE FAIRE LORSQUE VOS OBJETS SONT CONFISQUÉS À L'AÉROPORT ?

L'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema (AIGE) est devenue une plateforme innovante, toujours soucieuse de la qualité de ses services. En effet, dans le souci de faciliter la vie aux voyageurs qui utilisent cette plateforme pour leurs déplacements, les autorités aéroportuaires ont initié des réformes.

Au rang de celles-ci, figure la gestion des objets confisqués à l'aéroport; une mesure prise et mise en oeuvre pour soulager les voyageurs. Car, voyager par avion est souvent source de stress à cause des restrictions, interdictions et contrôles liées à la sécurité et à la sûreté des vols. Dans ce contexte, nombreuses sont les dispositions mises en place afin d'éradiquer toute forme d'insécurité.

Certains passagers ont souvent des objets, articles ou substances interdits avec eux au moment d'embarquer sur les vols. Dans cette situation, l'aéroport se retrouve dans l'obligation de confisquer lesdits articles afin d'assurer la

sécurité et la sûreté des passagers durant le vol.

Ces objets sont, entre autres, des ciseaux, des lames, des cutters, des couteaux, des battes de base-ball, des matraques, des flacons de liquides, couteau suisse, barrette, flacon de parfum, trousse, coupe-ongle, une épée en bois, briquets ou encore des ciseaux... voilà l'étendue des objets confisqués par les agents qui sont chargés d'appliquer les contrôles de sûreté dans les aéroports.

L'interdiction de ces objets à bord d'un vol s'explique par le danger qu'ils représentent. Un appel est lancé à tous les passagers pour respecter les procédures d'interdiction ou de réglementation du transport de ces objets en cabine afin d'assurer la sûreté des vols. Lorsque les procédures sont respectées, les passagers sont moins angoissés et moins stressés.

Les passagers, dont les objets sont confisqués à l'aéroport lors des contrôles de sûreté des

bagages, ont la possibilité de les récupérer. La plupart du temps, ce sont des objets oubliés dans leurs poches, leurs sacs ou bagages de cabine.

Procédure de récupération des objets confisqués

- Le passager qui souhaite récupérer son objet doit, au préalable, exprimer à l'agent de sûreté son désir de le récupérer dès lors qu'il est confisqué ;
- L'agent de sûreté délivre un récépissé au passager en lui expliquant la procédure à suivre pour la récupération de son objet à son retour ;
- Muni du récépissé, le propriétaire de l'objet confisqué a la possibilité de le réclamer au commissariat spécial de police de l'aéroport (CSP), lorsque le bien confisqué n'est pas soumis à une procédure particulière.

Dans ce cas, le propriétaire dispose d'un délai maximum de trente (30) jours lui permettant de réclamer gratuitement son objet au CSP ; ceci sur présentation du récépissé et d'une pièce d'identité (CNI ou passeport) en cours de validité.

Passé ce délai des trente (30) premiers jours, il dispose encore d'un délai supplémentaire de trente (30) jours pour réclamer la restitution de son objet contre paiement d'une pénalité forfaitaire. La restitution se fera moyennant le paiement d'une pénalité de trois cent (300) francs CFA par jour de garde et de conservation de l'objet.



Au bout de cette période de soixante (60) jours, le propriétaire perd tout droit sur son bien. Ainsi, ces objets, articles ou substances sont définitivement confisqués. Ils sont ensuite donnés à une association s'ils sont encore en état d'utilisation. Dans le cas contraire, ils sont purement et simplement détruits.

Il faut préciser qu'au-delà de la procédure décrite plus haut, la restitution d'autres catégories d'articles est soumise à une procédure spécifique qui nécessite au préalable des autorisations et/ou analyses ou des investigations des services spécialisés compétents de l'Etat.

Kotolbéna TIFAYA



Servair Togo dispose dans l'aérogare départ de l'AIGE d'une restauration commerciale (L'Orée du Ciel) permettant de répondre à une demande variée pour une clientèle diversifiée et internationale. L'Orée du Ciel a su enrichir son savoir-faire en adaptant son offre aux différents milieux de vie, cultures et traditions.

Type de produits : Petit déjeuner, Déjeuner et Dîner, Snacking et toutes sortes de boissons au choix

Activité : 250 repas/jour.



ARTICLES REGLEMENTES DANS LES BAGAGES

REGULATED ITEMS IN LUGGAGE

Interdits en cabine

Prohibited in cabin



Objets pointus ou tranchants (Couteaux, ciseaux), outils de travail (Scie, perceuse, tournevis)
Sharps (knives, scissors...), working tools (drill, saw, screwdriver...)



Instruments contondants (Casse tête, batte de base ball...)
Blunt objet (Artifact club, base-ball bat...)



Armes à feu et objets y ressemblant ou objets assimilés
Firearms and similar



Appareils à effet paralysant (Taser, bombe lacrymogène...)
Device with paralysing effects (Taser, teargas grenade...)



Tous les autres liquides doivent être rangés dans les bagages enregistrés (en soute).

All other liquids must be carried in check-in luggage (in hold).

Mesures de sûreté s'appliquant aux liquides, gels, crèmes, pâtes, aérosols

Sont autorisés en cabine :

- Les articles achetés dans les boutiques hors taxe. La preuve d'achat doit rester dans le sac fourni lors de l'achat.
- Par passager, les flacons de 100ml maximum à disposer dans un seul sac plastique transparent fermé d'une dimension d'environ 20X20cm.
- Les médicaments et les aliments diététiques spéciaux comme les aliments pour bébés.

Safety measures applicable to liquids, gels, creams, pastes and aerosols :

Are authorized in cabin :

- Articles purchased in duty free. The proof of purchase must stay in the bag supplied during the purchase.
- Per passenger, bottles and other containers of 100ml or less, placed in one clear, reusable quart or liter-sized plastic bag.
- Medicine and dietary food as baby food.



Interdits en soute et en cabine

Prohibited in hold and cabin



Batteries humides, piles et batteries au lithium
Wet batteries and lithium batteries



Liquides et solides inflammables
Flammable liquids & solids



Substances et engins explosifs, feux d'artifices, Cartouches pour armes de chasse ou de sport
Explosives, fireworks, munition for hunting and sporting weapons



Gaz
Gas



Poisons et substances infectieuses
Poisons and infectious substances



Masses magnétisées
Magnets



Produits corrosifs
Corrosives



Aérosols, parfums et médicaments non radio actifs
Aerosol, perfumes and non radioactive medicines



Matériaux radioactifs
Radioactive materials



Fer à friser contenant des gaz d'hydrocarbure
curling tongs with hydrocarbon gas



Boissons alcoolisées à plus de 70% d'alcool
Alcohol Drinks containing more than 70% alcohol volume



Malette et serviettes équipées d'alarme
briefcase with installed alarm



**AUTORITE DE SURETE DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL GNASSINGBE EYADEMA**

Contact: Tél.: +228 22 26 26 20, E-mail: contactasaige@asaige.tg



Permanence
70 43 15 08

N° VERT 8202



SOCIETE AER DE LOME

GESTIONNAIRE DES A

Engagée dans une démarche active pour la transition vers un secteur aérien plus durable et respectueux de l'environnement grâce à l'**Accréditation Carbone des Aéroports (ACA)**.

OPORTUNAIRE -TOKOIN

AÉROPORTS DU TOGO



airport
carbon
accreditation



*Aéroport International Gnassingbé
Eyadéma, vous accueillir autrement...*

www.aeroportdelome.com

Lomé - Lagos avec Air Peace



C'est avec joie que l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema (AIGE) a accueilli Air Peace, la nouvelle compagnie aérienne qui a fait son entrée dans l'espace aéronautique togolais. C'était lors d'une cérémonie inaugurale qui s'est déroulée le vendredi 28 juillet 2023.

Avec une fréquence de trois vols par semaine, Air Peace va relier Lomé à Lagos. Le premier vol a atterri à Lomé dans la matinée du 28 juillet et a été arrosé d'un important jet d'eau, en signe de bénédiction. Cette cérémonie a eu lieu en présence des autorités togolaises de l'aviation civile et des officiels de l'Etat nigérian ainsi que des responsables de la compagnie.

Le ministre des transports routiers, aériens et ferroviaires, M. Affoh Atcha-Dedji, s'est réjoui de l'ouverture de cette ligne. Cette démarche va, sans nul doute, contribuer à la réalisation de l'objectif de l'AIGE qui aspire à accueillir au moins 1,5 million de passagers.

L'ambassadeur du Nigeria au Togo, M. Adebowale Julius Adesina, a rappelé les liens historiques qui existent entre le Togo et le Nigeria, et a assuré

que l'exploitation de la ligne aérienne Lomé-Lagos va non seulement renforcer ces liens mais aussi contribuer au développement économique des deux pays et à celui de la sous-région ouest africaine.

Prenant la parole, le directeur d'Air Peace, M. Godfrey Ogbogu, a exprimé sa gratitude aux autorités togolaises pour leur soutien. A celles-ci, il a réitéré l'engagement de la compagnie nigériane à offrir des vols sûrs, fiables et abordables aux voyageurs. Sa compagnie, qui opère des vols réguliers vers une trentaine de destinations au Nigeria et en Afrique de l'Ouest, offre aussi des vols spéciaux à destinations d'autres régions de l'Afrique, de l'Europe et du Moyen-Orient. C'est dire que l'arrivée d'Air Peace au Togo offre de belles opportunités aux voyageurs.

Ont pris part à cette cérémonie inaugurale, de nombreuses personnalités du secteur de l'aviation dont le colonel ALLAHARE Dimini, Coordonnateur de l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema.

Waké SINGO



Acteur majeur du BTP en Afrique depuis plus de **100 ans**, nous sommes présents dans **plus de 20 pays**. A travers notre réseau de filiales locales, nous employons près de **15 000 collaborateurs** sur plus de **100 chantiers**. Notre mission est d'accompagner le **développement d'une Afrique moderne** ouverte sur le monde et l'environnement.

NOS EXPERTISES



Bâtiment



Génie civil



Routes



Hydraulique



Travaux maritimes



Energie

NOS ENGAGEMENTS RSE :



DROITS HUMAINS

Agir sur le continent africain dans le respect des droits de nos salariés, de nos partenaires et des communautés locales.



ENVIRONNEMENT

Protéger et optimiser les ressources naturelles afin d'améliorer la qualité de vie autour des chantiers et diminuer nos impacts sur l'environnement



ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Agir dans tous les pays et en toutes circonstances dans le respect des principes éthiques des affaires



QUALITÉ

Dépasser les attentes des clients et se conformer aux exigences réglementaires



SANTÉ ET SÉCURITÉ

Préserver la santé et assurer la sécurité des intervenants sur nos sites, y compris lors de leurs trajets



SÛRETÉ

Protéger les collaborateurs, les intervenants, les biens et le patrimoine informationnel de l'entreprise contre les actes malveillants

www.sogea-satom.com

Sogea-Satom Togo
Rue de Tchamba - BP 35 - Lomé - Togo
+228 22 61 55 82/83 - 91 57 93 77
togo.sogea-satom@vinci-construction.com



ensemble @ VINCI

DEUXIÈME SOMMET MONDIAL SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES EN AVIATION CIVILE

Pour la deuxième fois consécutive, le sommet mondial sur l'égalité des sexes en aviation civile a eu lieu du 5 au 7 juillet 2023. C'était à Madrid où ledit sommet a rassemblé de nombreux pays dont le Togo.

Une délégation de la cellule genre du ministère des transports routier, aérien et ferroviaire y était présente. Celle-ci était composée des membres issus de l'ASAIGE, de la SALT, de l'ANAC et de l'AERO-TRANSPORT.

L'on se souvient que le premier sommet mondial sur l'égalité des sexes en aviation civile a eu lieu en août 2018 en Afrique du Sud. Fort du succès de ce sommet, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a convoqué un deuxième sommet, accueilli par le gouvernement espagnol. C'est au nom de cette instance de l'aviation civile que le ministère des transports, de la mobilité et de l'agenda urbain l'a organisé en partenariat avec la Commission européenne (CE), l'Organisation internationale du travail (OIT), ONU Femmes et le Forum international

des transports (ITF), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Ce deuxième sommet a rassemblé les gouvernements, les organisations internationales et intergouvernementales, les parties prenantes privées, le monde universitaire et les influenceurs afin de catalyser le progrès, de plaider en faveur du changement et de promouvoir des actions pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans l'aviation civile.

Au cours de ces assises, les participants ont débattu des défis et des obstacles auxquels sont confrontées les femmes dans le domaine de l'aviation civile pour attirer, retenir et promouvoir les femmes au sein du



dudit domaine.

Par ce sommet, les organisateurs ont voulu :

- Réaffirmer la responsabilité collective d'améliorer l'égalité des sexes dans l'aviation mondiale, en particulier aux niveaux du leadership et de prise de décision, et renouveler l'engagement envers cette cause importante conformément à l'objectif de développement durable n° 5, à la résolution A41-26 de l'OACI sur l'égalité des sexes dans l'aviation et à l'OACI ;
- Explorer comment le genre en aviation s'inscrit dans le contexte plus large du développement, les impacts de la pandémie de COVID-19 sur les femmes dans l'aviation, ainsi que les défis et opportunités futurs en matière de genre et de transport aérien ;
- Identifier les catalyseurs et les points

d'entrée pour une meilleure égalité des sexes dans l'aviation, afin de garantir que le genre soit reconnu et pris en compte dans les politiques et les processus de planification du transport aérien, en particulier du point de vue de la main-d'œuvre ;

- Partager les meilleures pratiques et les leçons apprises, les programmes et les initiatives visant à surmonter les obstacles pour attirer, retenir et former les femmes dans l'aviation à tous les niveaux.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre sur cet important sujet, les parties prenantes au présent sommet prendront des dispositions pour l'application des résolutions qui en sont sorties.

Tyhira BOKOSSA

SÛRETÉ INFO N°016

N°0640/23/06/2022/HAAC

Directeur Général

Col. ALLAHARE Dimini

Directrice de publication &

Rédactrice en chef

DJATO Yatimpou

Comité de rédaction

DJATO Yatimpou

BOKOSSA Tyhira Hébélène

SINGO Tellah Waké

AVEKO Dzigbode Kossiwa

TIFAYA Kotolbéna

BAVI Kpadé

Contribution

KPANTE Nikabou

Secrétariat de rédaction

BOKOSSA Tyhira Hébélène

Distribution et Marketing

SINGO Tellah Waké

AVEKO Dzigbode Kossiwa

Gestion financière &

Abonnement Insertions

NAPO-KOURA Tchontchoko

Contact

Tél: (+228) 22 26 26 20

Fax: (+228) 22 26 26 22

E-mail : contactasaige@asaige.tg

Site web: www.asaige.tg

01 BP: 1029 Lomé 01

99, rue 243 Tokoin Wuiti

Infographie et Impression

Relief Communication

Tél. +228 22 61 07 72

91 68 18 00

Tirage: 2000 exemplaires

Photographie

Millenium Production

Tél. +228 22 36 47 79

90 02 71 25



COMMENT BAISSER SON TAUX DE CHOLESTEROL

Le cholestérol est une matière grasse produite dans le foie. On le trouve également dans certains aliments. C'est un élément qui joue un rôle important pour maintenir la structure des membranes des cellules de notre corps, dans la synthèse de la vitamine D et dans la constitution de certaines hormones sexuelles comme la testostérone. Généralement, le taux de cholestérol doit être inférieur à 2g/l. Au-delà, on parle d'un excès de cholestérol dans le sang.

Le cholestérol en soi n'est pas mauvais pour la santé puisque les cellules de l'organisme en ont besoin. C'est lorsque du cholestérol circule dans le sang en quantité excessive qu'il peut augmenter le risque de développer certaines maladies cardiovasculaires. Les médecins s'accordent à dire que la baisse du cholestérol est une étape importante dans la réduction du risque de maladie cardiovasculaire.

Il arrive que nous entendions parler de "bon" ou de "mauvais" cholestérol. Effectivement, on distingue le cholestérol HDL du cholestérol LDL. Celui qui est responsable de facteurs de risque de maladie cardiovasculaire est le cholestérol LDL. En créant un dépôt sur la paroi des artères, il provoque un manque d'élasticité des artères et réduit leur diamètre. Cet excès de cholestérol qui n'est pas traité peut provoquer à long terme un infarctus du myocarde ou un accident vasculaire-cérébral. D'autres substances essentielles comme le calcium sont aussi freinées dans leur

circulation à cause de ce dépôt de cholestérol.

Le "bon" cholestérol quant à lui appelé HDL permet de réduire les risques de maladies cardiovasculaires en stimulant l'élimination du cholestérol LDL par le foie.

Passé 50 ans, le taux de cholestérol est plus élevé chez les hommes. Mais les femmes ne sont pas épargnées. C'est plutôt après 60 ans que le cholestérol se développe chez la femme car le phénomène de ménopause contribue à faire augmenter le taux de cholestérol dans le sang. Il existe d'autres facteurs de risque comme le tabagisme, l'hypertension artérielle, le diabète de type 2, la sédentarité et l'alcool.

Il arrive rarement que les enfants ou les jeunes adultes soient sujets à un excès de cholestérol mais, quand cela arrive, il s'agit le plus souvent de cas prédisposés génétiquement.

L'excès de cholestérol dans le sang se développe généralement silencieusement, sans symptômes. Pour le détecter, il faut réaliser une prise de sang à jeun pour évaluer le taux de cholestérol dans le sang.

A suivre

Source : <https://www.pharmaciengiphar.com>

Tyhira BOKOSSA

Free Roaming : Le Togo et le Bénin signent un protocole d'accord

(Togo First) - Le Togo et le Bénin ont signé le mercredi 18 octobre 2023 à Lomé un protocole d'accord pour la mise en œuvre de l'itinérance communautaire entre les deux pays. La signature est intervenue après deux jours d'échanges sur le règlement portant sur l'itinérance sur les réseaux de communications mobiles ouverts au public à l'intérieur de l'espace CEDEAO entre les opérateurs téléphoniques du Bénin et du Togo et les autorités de régulation des communications électroniques et postes (ARCEP) des deux pays.

Avec cet accord, désormais, le consommateur togolais qui se retrouverait en situation de roaming dans n'importe quelle localité du Bénin, sera traité comme s'il était résident du Bénin. Concrètement, lorsqu'il émettra des appels ou enverra des messages, il sera soumis aux mêmes tarifs que payerait le consommateur du Bénin au Bénin. La disposition s'applique pendant les trente premiers jours de son séjour au Bénin, les réceptions d'appels et/ou de messages sont entièrement gratuites. « Réciproquement, les consommateurs du Bénin bénéficieront également des mêmes avantages et modalités de facturations des services roaming lorsqu'ils sont en voyage au Togo », rappellent les régulateurs des deux pays.

Selon les clauses de ce protocole d'accord, les tarifs en situation de roaming sont aussi revus à la baisse. Une minute d'appel vers le Togo pour un Togolais en visite au Bénin coûtera 90 Fcfa contre 1393 Fcfa, soit jusqu'à 15 fois moins cher. Également, les services internet mobile seront facturés à 2,2 Fcfa le Mo au plus, pour le consommateur togolais en visite au Bénin alors qu'à ce jour, il peut déboursier jusqu'à 8000 Fcfa le Mo, soit 3600 fois moins cher.

Les deux pays sont convenus également de faire baisser les tarifs des communications internationales entre eux. Ils sont désormais plafonnés à 90 Fcfa la minute alors contre 225 Fcfa.

Cet accord s'appliquera à compter du 1er janvier 2024.

Source : togofirst.com

Sécurité : Les alertes à la bombe se multiplient dans les aéroports et gares en France

Les alertes à la bombe se multiplient ces derniers jours dans les lieux de transport. De nombreux aéroports ont été encore évacués, jeudi 19 octobre, en France. Le ministre des Transports a d'ailleurs promis de porter plainte après chaque alerte à la bombe fantaisiste.

L'aéroport de Montpellier (Hérault) a été évacué en fin de matinée, jeudi 19 octobre, après une alerte à la bombe. Les accès ont été fermés et les vols ont été retardés. Des centaines de passagers ont été contraintes d'attendre à l'extérieur du terminal. Le même scénario s'est déroulé jeudi matin à Nantes (Loire-Atlantique), Lille (Nord), Bordeaux (Gironde) et Beauvais (Oise). Mercredi, 15 aéroports avaient déjà dû être évacués, tandis que 130 vols avaient été annulés.

Un renforcement des effectifs de sécurité annoncé

Dans les gares aussi, le climat est anxiogène. Mercredi soir à Rennes (Ille-et-Vilaine), la gare a été fermée pendant deux heures en raison d'un colis suspect. Depuis lundi, les patrouilles Vigipirate sont renforcées aux abords des gares. La menace terroriste est dans toutes les têtes. Le gouvernement, par la voix de Clément Beaune, ministre des Transports, annonce un renforcement des effectifs de sécurité et une accélération des embauches initialement prévues pour les Jeux olympiques. Clément Beaune promet aussi de porter plainte après chaque alerte à la bombe fantaisiste. Un délit passible de deux à trois ans de prison, et 30 000 euros d'amende.

Source : francetvinfo.fr

Dzigbode Kossiwa AVEKO

Envie d'aller au nord ?



Monument de la victoire près Palais des congès de KARA



Monument de SARAKAWA



Marché Central de Kara



Hôtel KARA

Située dans la région de la Kara, au nord du Togo, Kara est une grande ville de la préfecture de la Kozah. Elle est très animée et elle abrite un certain nombre de monuments. Que vous soyez intéressé par l'histoire, la culture, ou que vous ayez envie de séjourner dans une ville africaine dynamique, Kara a quelque chose à vous offrir. Il est possible, en explorant les rues de la ville, de goûter à la cuisine locale. Avec ses habitants sympathiques et sa culture fascinante, vous aurez beaucoup de choses à faire une fois sur place.

Découvrir ou redécouvrir l'histoire du Togo en visitant le monument de Sarakawa

Le monument de Sarakawa rappelle l'accident de l'avion présidentiel qui a eu lieu à Sarakawa le 24 janvier 1974 et dont est sorti indemne le général GNASSINGBE Eyadéma. Sur le site, une statue du général est érigée. On y trouve

également les restes de l'avion accidenté. Le monument de Sarakawa est un symbole de fierté pour le peuple togolais. Il rappelle l'histoire du pays.

Rendez-vous à Kara



Lutte EVALA



Faire une randonnée dans les monts Kabyés

Les monts Kabyés abritent une variété de plantes et d'animaux, ainsi que plusieurs villages. Les montagnes sont une destination populaire pour les randonneurs et les grimpeurs, ainsi que pour ceux qui apprécient les vues panoramiques.

Prendre part aux luttes Ewala

Les luttes Ewala sont un rite d'initiation traditionnel Kabyé. Ce rite marque le passage de l'enfance à l'âge adulte pour un homme. Pour ce faire, les jeunes subissent une série de tests et affrontent des défis afin d'être acceptés dans la communauté en tant que membres adultes.

La cérémonie d'Ewala joue un rôle important dans la culture Kabyé, car elle contribue à inculquer des valeurs telles que le courage, la

force et la détermination aux jeunes hommes qui y participent. Ces dernières années, cette cérémonie est devenue de plus en plus populaire auprès des touristes.

Soulignons qu'à partir de la ville de Kara, vous pourrez très facilement visiter des sites touristiques des villes environnantes comme la faune d'Aledjo, ou aller à la découverte des tisserands traditionnels de Bafilo, ou encore vous rendre au marché de Kétao où les produits sont à prix abordables.

www.togo-tourisme.fr

Dzigbode Kossiwa AVEKO



LES GESTES QUI SAUVENT

PORTER SECOURS : POURQUOI ET COMMENT ?

La vie, l'on ne cesse de le dire, est une école ; un lieu d'apprentissage continu. C'est aussi un cadeau inestimable. Ceci nous fait épouser la pensée d'André Malraux sur l'utilité de la vie pour reconnaître que rien ne vaut une vie. En cela, l'on doit tout mettre en œuvre pour la préserver. Et tout geste, aussi minime soit-il, qui puisse y contribuer, ne devrait pas être économisé.

C'est l'esprit de cette rubrique. Loin de nous l'idée de nous transformer en éducateurs ou acteurs de secourisme, mais notre objectif est d'apporter une petite pierre à la construction de la chaîne des secours. Connaître les gestes qui sauvent est devenu une priorité pour nombre de personnes. Pour cause, des accidents qui surviennent régulièrement à domicile, sur notre lieu de travail, dans la circulation, etc. nécessitent des actions urgentes. C'est pour sauver des vies que nous nous faisons le devoir de partager avec vous, les instructions des experts (<https://mobile.interieur.gouv.fr>) en la matière.

Face à toute situation d'urgence, il faut passer par des étapes avant de réaliser les gestes de premiers secours.

Voir dans les précédentes éditions, les 3 premières étapes (Sécurisation du lieu de l'accident et des personnes impliquées, Appréciation de l'état de la victime, Demande d'aide) et certains gestes de premier secours pour le compte de la 4^è étape.

4. Réalisation des gestes de premiers secours

En cas de malaise cardiaque

Si la victime se plaint d'une douleur thoracique, parle ou se sent mal, posez-lui des questions sur son état, puis alertez immédiatement le Samu-Centre 15 qui jugera du degré d'urgence.

Les signes à observer lors d'un malaise cardiaque :

Si la victime se plaint d'une douleur dans la poitrine, celle-ci peut se propager dans d'autres parties du corps (bras, épaule, cou, mâchoire inférieure ou estomac). Ces signes peuvent également se cumuler à des sueurs, nausées, difficultés respiratoires ou douleurs abdominales.

Que faire face à ces signes de malaise cardiaque ?

Même si la victime vous répète que ce n'est pas grave, la prise en charge doit se faire le plus rapidement possible. Il ne faut jamais sous-estimer la gravité de la situation ou de l'état de la victime.

Posez-lui des questions sur la durée du malaise, sur la récurrence, si elle a un passif hospitalier ou si elle prend des médicaments liés à ce problème.

Si vous êtes seul, alertez immédiatement les secours ; ou si une personne est présente, demandez-lui de s'en occuper.

Placez la victime au repos dans une position qui lui est confortable (allongée, semi-assise ou assise), puis vérifiez régulièrement qu'elle est consciente et respire normalement jusqu'à l'arrivée des secours.

Source : site officiel du ministère de l'intérieur français

Numéros des services d'urgence au Togo

- **Le 118** : les sapeurs-pompiers pour tout problème de secours, notamment accident, incendie.
- **Le 117** : la police ou la gendarmerie pour tout problème de sécurité ou d'ordre public.

FIN

Kpadé BAVI

TRUCS & ASTUCES

Comment se débarrasser des mauvaises odeurs du frigo

Votre réfrigérateur est envahi par des mauvaises odeurs dont vous n'arrivez pas à vous débarrasser ? Pas de panique. Pour éliminer toutes ces odeurs, nous vous conseillons quelques astuces que nous avons testées.

Les bouchons de liège

Ne jetez plus vos bouchons de liège ; ils ont de la valeur. Ils aident à lutter efficacement contre les mauvaises odeurs du réfrigérateur. Pour ce faire, il suffit de couper le bouchon de liège en deux et de les disposer dans le réfrigérateur, et le tour est joué.

Renouvelez l'opération toutes les deux semaines environ pour prolonger l'efficacité de cette solution.

Le bicarbonate de soude

On retrouve le bicarbonate de soude dans plusieurs astuces. Il ne déçoit pas en matière de ménage. En effet, pour éliminer les odeurs qui émanent du réfrigérateur, il suffit d'y disposer un petit récipient contenant deux à trois cuillères à soupe de bicarbonate de soude. Le produit captera toutes ces odeurs.

Un conseil : changez le bicarbonate de soude tous les mois, et les odeurs de votre réfrigérateur resteront fraîches.

Le citron

En plus de sentir bon, le citron absorbe les odeurs. Placez simplement un citron coupé en deux à l'intérieur de votre réfrigérateur.

Pensez à changer le citron lorsque celui-ci deviendra sec et ne sentira plus.

Le vinaigre blanc

Rien de plus efficace que ce liquide pour lutter contre les odeurs de poisson ou de viande. A cet effet, vous aurez besoin de mettre à l'intérieur de votre réfrigérateur une quantité de 20 cl de vinaigre blanc, préalablement versée dans un contenant.

Procédez au changement du vinaigre toutes les deux semaines pour prolonger son efficacité. Vous pouvez aussi utiliser le vinaigre blanc pour nettoyer et assainir l'intérieur de votre réfrigérateur.

Un mélange maison

Aux grands maux les grands remèdes. Si les mauvaises odeurs du réfrigérateur sont trop fortes, il est nécessaire, pour s'en débarrasser, de concocter une préparation.

Celle-ci sera composée d'eau, du jus de citron et de bicarbonate de soude.

Versez l'ensemble dans un pulvérisateur et vaporisez l'intérieur de votre réfrigérateur pour le nettoyer à fond. Il retrouvera une odeur bonne et fraîche.

Tyhira BOKOSSA

B O U Q U E T D E P E N S É E S

« Un aéroport, ce sont aussi des hommes et des femmes qui œuvrent quotidiennement et inlassablement pour vous assurer une belle expérience de voyage. » **ASAIGE**



Et,

« La noblesse de l'industrie aéronautique réside dans sa capacité à fédérer ses acteurs autour des valeurs communes. » **ASAIGE**



« Connaître et respecter les conditions de voyage et d'entrée dans votre pays de destination, c'est le gage d'un voyage sans tracasseries. » **ASAIGE**



En voyageant,

« La seule chose qui me rassure pendant le vol, c'est de savoir que celui qui est assis à côté de moi a subi les mêmes contrôles que moi. » **ASAIGE**



De toute façon,

« Si vous n'avez pas encore traversé la rivière, prenez soin de ne pas vous moquer de celui qui se noie. » **Sagesse universelle.**



Souvenons-nous,

« On ne souhaite pas la paix, on la fait et on la donne aux autres. » **Mère Teresa**

Bouquet de pensées, un terreau de qualité pour entretenir notre jardin et cultiver notre esprit.



JEUX N°016

Enigme : Les gardiens

Plus j'ai de gardiens moins je suis gardé.
Moins j'ai de gardiens plus je suis gardé.

Qui suis-je ?

Jeu des erreurs

Retrouvez les 10 différences sur les images ci-dessous



Test psychotechnique

Complétez les suites logiques suivantes. Les éléments manquants sont désignés par les points d'interrogation.

- L6E7R3I4O2L5G1 – GORILLE
R4E8U5T3H7A1C6U2 – ?
- L*****S*****R***O*****A****A**P*=PARASOL
E**R*****O*****H****I*****C***S*=?

- | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| D | E | I | A | A | A |
| A | C | D | B | B | D |
| L | M | Y | C | C | I |
| K | H | ? | D | D | P |
| | | | ? | ? | ? |

Mots croisés

Retrouvez les noms ou les mots en reliant les lettres suivantes :

C	A	M	I	O	N	T	V	U	L
L	O	C	O	E	C	A	P	S	E
O	N	M	R	D	P	I	L	S	Ç
N	D	E	P	O	E	E	A	È	T
G	E	G	T	A	B	R	I	R	N
U	D	A	I	O	G	A	N	T	A
E	L	M	R	E	A	N	T	E	F
U	À	M	I	I	M	È	E	I	N
R	D	O	E	P	A	C	J	L	E
J	F	H	E	Ï	S	I	M	D	A

Sudoku

Comment jouer ? Une seule règle : toutes les cases doivent être remplies par un chiffre de 1 à 9. Les neuf cases de chacune des 9 lignes doivent contenir, dans un ordre quelconque, des chiffres de 1 à 9 et il en est de même pour les 9 colonnes, ainsi que pour les 9 pavés.

				9			4	8
		1			5			6
	8	4				3		
				6	9		1	
6		1		8			2	
	1		3	5				
		5				2	8	
7			5			4		
4	6			2				

SOLUTIONS N°015

Enigme : Un message

Imaginez que vous êtes un agent secret, et que vous devez faire passer des documents dans une boîte à votre supérieur, M. Big Boss. Mais des bandits pourraient intercepter cette boîte.

Vous avez un cadenas mais vous seul avez la clé. M. Big Boss a aussi un cadenas, mais il est également le seul à détenir **la clé**.

Vous ne pouvez pas lui envoyer la clé, et il ne peut pas vous envoyer la sienne. Vous ne pouvez pas non plus faire escorter les documents. Les cadenas sont robustes, et envoyer les documents sans sécurité est très risqué. Comment faites-vous ?

Solution

1. Vous fermez la boîte avec votre cadenas et vous l'envoyez.
2. Il ferme aussi la boîte avec son cadenas et vous la renvoie.
3. Vous enlevez le vôtre et vous renvoyez la boîte.
4. Il enlève son cadenas et récupère les documents

Jeu des 10 erreurs



2. La solution est : A - B - D - G - K - P - V

Pour cette suite, on « avance » d'une lettre après le premier terme, puis de deux lettres après le deuxième terme, puis de trois lettres après le troisième terme, ainsi de suite. Il faut donc « avancer » de cinq lettres après K : ce qui nous donne P. Et si l'on « avance » de six lettres après P, on retrouve bien V. La réponse est donc P.

3. La solution est : BT - CS - DR - EQ - FP - GO

Chaque terme de cette suite est constitué de deux lettres. On remarque que la première lettre de chaque terme « avance » d'une lettre (B, C, D, E, F) et que la deuxième lettre de chaque terme « recule » d'une lettre (T, S, R, Q, P). Par conséquent, le terme à découvrir est constitué des lettres G et O.

Mots croisés



SHORT, DEBARDEUR, OREILLER, GANT, COCHON, SPECULOOS, VACHE, TRÈS, DRAP, OUEST, BAVARDER, GOLF, DRAPÉ

Sudoku

5	7	6	2	9	3	1	4	8
3	2	1	8	4	5	7	9	6
9	8	4	7	1	6	3	2	5
2	5	7	4	6	9	8	1	3
6	4	3	1	7	8	9	5	2
8	1	9	3	5	2	6	7	4
1	9	5	6	3	4	2	8	7
7	3	2	5	8	1	4	6	9
4	6	8	9	2	7	5	3	1

Tests psychotechniques

1. La solution est : F - J - N - R - V - Z

C'est une suite de lettres formée en « avançant » à chaque terme de quatre lettres. Ainsi, la lettre à découvrir pour le premier point d'interrogation est J et la dernière lettre est Z.

4. La solution est : L M M J V S D

Ici, la suite est exceptionnellement familière : vous devez reconnaître les initiales des noms des jours de la semaine ! Ainsi, la réponse est S D, initiales de samedi et dimanche.

5. La solution est : J F M A M J J A S

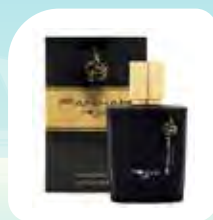
C'est une suite très familière, les termes sont les initiales des noms des mois du calendrier ! Ainsi, la réponse est A S, initiales de Août et Septembre.

Jeux proposés par *Yatimpou DJATO et Nikabou KPANTE*



Dubaï s'invite dans votre quotidien avec nos nouveaux parfums.

Laissez-vous séduire par l'essence du luxe oriental.





AUTORITE DE SURETE DE L'AEROPORT INTERNATIONAL GNASSINGBE EYADEMA



NOTRE MISSION

Assurer la sûreté des personnes, des biens, des aéronefs et des installations ainsi que la coordination de la mise en œuvre des mesures de sûreté sur l'AIGE.

NOTRE PREOCCUPATION quotidienne

Maintenir le système de sûreté de l'aéroport à un niveau irréprochable.

NOS ATOUTS

Un personnel formé et certifié, des équipements de sûreté performants, et une forte volonté de faire chaque jour davantage pour relever les défis ; une volonté attestée par les résultats des audits (UEMOA, OACI et TSA) sans cesse satisfaisants.

NOTRE AMBITION

Faire de l'ASAIGE une structure moderne et résolument engagée, à travers une culture de sûreté solide, à ériger l'AIGE en une plateforme de référence et un cadre favorable à la croissance du trafic aérien et au développement de l'économie nationale.

NOTRE ATTENTE

Votre adhésion à notre démarche d'amélioration continue pour vous fournir des services de qualité.

ASAIGE, pour un aéroport + sûr et + sécurisé